



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS

85 670 SAINT ETIENNE DU BOIS

ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR

LE DECLASSEMENT DE BIENS DU DOMAINE PUBLIC DE

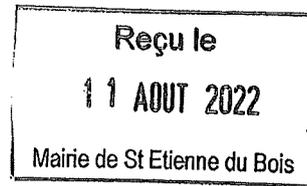
LA COMMUNE EN VUE DE LEUR ALIENATION

**Aux lieux-dits, Les Embardières, La Chiffaudière, L'Aubier, La Salle, La Martinière, La Grande
Villeneuve.**

DU 6 MARS AU 21 MARS 2023

LA SALLE

Mr Lecoivre Sullyvan
8 Lieu dit La Salle
85670 Saint Etienne du Bois
06,95,92,18,47



A l'attention de Mr le Maire

Monsieur le Maire,

Suite à notre entretien du 26 Juillet 2022 pour la possible acquisition d'un petit bout de chemin appartenant à la commune, ce dernier passant au travers de ma propriété et n'étant plus d'usage depuis de nombreuses années il nous a semblé judicieux de vous faire la demande de son acquisition à des fins de respect de notre vie privé et pour des questions de sécurité pour nos enfants et nous mêmes.

Par conséquent par ce courrier j'accepte les conditions imposées par la mairie pour cette acquisition, à savoir :

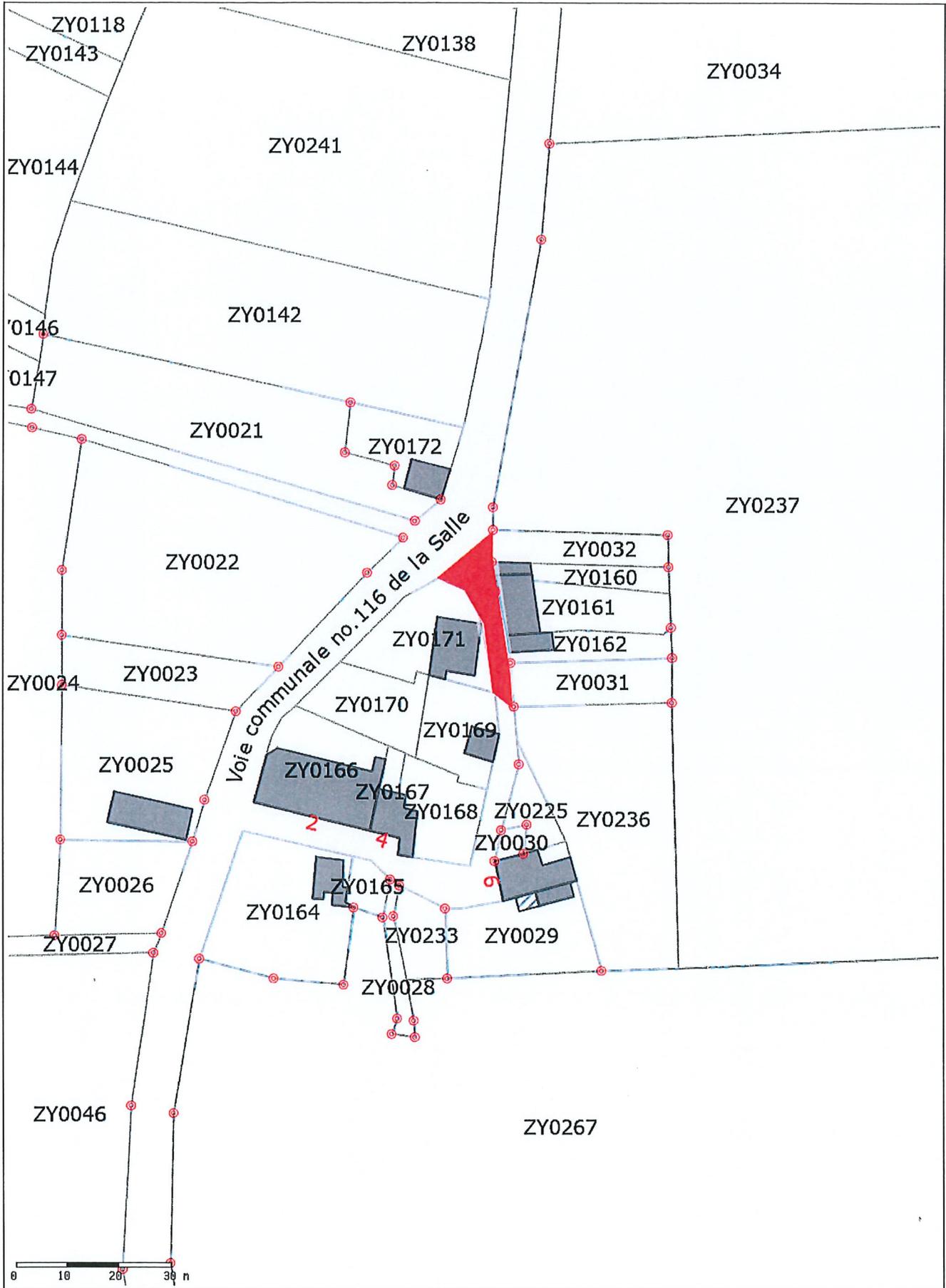
- de prendre à ma charge la facture relevant de la prestation du géomètre.
- de payer à la mairie la somme de 5 euros par m² lors de l'établissement de l'acte notarial.

Je reste à votre disposition pour d'éventuelles questions complémentaires ou pour le suivi de la procédure.

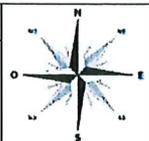
Veillez recevoir mes sincères salutations.

Fait le 08/08/2022
à Saint Etienne du Bois

Mr LECOEVRE Sullyvan



DELAISSE à LA SALLE - M LECOEVRE Sullyvan



Edité le 07/02/2023 - Echelle : 1/1000

Envoyé en préfecture le 14/10/2022

Reçu en préfecture le 14/10/2022

Publié le 14/10/2022

ID : 085-218502102-20221011-11_10_2022_07-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Étienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 5 octobre 2022

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AMIAUD Julien, AUCOIN Emmanuelle, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde donne pouvoir à PENISSON Landry, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Laurent donne pouvoir à RAUTUREAU Freddy, COULON-FEBVRE Catherine donne pouvoir à AIRIAU Guy, VIAUD Séverine, VIDAL Marie.

Secrétaire de séance : PROUX Jérôme

Nombre de Conseillers : En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 16

N° 11-10-2022-07 - Acquisition d'un délaissé communal à La Salle

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande d'achat de délaissé communal par M LECOEUVRE Sullivan, à La Salle. Il s'agit d'un terrain d'environ 155 m², situé entre les parcelles lui appartenant et cadastrées ZY 31, ZY 32, ZY 160, ZY 161, ZY 162 et ZY 171.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne un accord de principe à la cession d'un délaissé communal convoité par M LECOEUVRE Sullivan, à La Salle, sous réserve du résultat de l'enquête publique à organiser;
- Fixe le prix de vente de ce terrain à 5 euros le m²;
- Dit que les frais d'acte et de bornage seront supportés par l'acquéreur;
- Charge Monsieur le Maire d'organiser l'enquête publique à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU

